PRÉSENTATION

Le trail des Lions, qui se déroulera le samedi 16 Janvier 2027, est un événement participatif de course à pied sur chemin.

1. LIEU, DATE DE LA COMPÉTITION ET DÉTAIL TECHNIQUE

Les départs et arrivées auront lieu à la salle multi-activités de PLAUZAT, le samedi 16 Janvier 2027.

- "La CREPUSCULE" 9 km, 250m de dénivelé + : départ à 17h15, limité à 275 dossards.
- "La PETITE NOCTURNE" 13,9 km, 460m de dénivelé + : départ à 18h15, limité à 375 dossards.
- "La GRANDE NOCTURNE" 25,5 km, 930m de dénivelé + : départ à 17h45, limité à 250 dossards.

Le nombre maximum de coureurs pour les trois courses du samedi est de 900.

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied qui se déroule en conformité avec la réglementation 2027 des courses hors stade.

Parcours labélisé ITRA et UTMB index

Matériel obligatoire :

- Lampe frontale suffisamment chargée.
- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum. (25km/14km)
- Couverture de survie.
- Sifler

Attention c'est un Trail hivernal et nocturne, alors suivant les conditions météo, l'organisation se réserve le droit de rajouter du matériel obligatoire dans la liste (pantalon, k-way, etc..). Des sanitaires, vestiaires et douches sont mis à disposition au stade (non surveillés).

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées. Il est interdit de courir pied nue sur l'ensemble du parcours.

Plans et profils des courses sur www.plauzatsportnature.fr

Une consigne sera disposition à la salle multi-activité de Plauzat. Vous pourrez déposer votre un sac de change si besoin pour 1€. Merci d'éviter de mettre des objets de valeur.

2. ORGANISATEUR

La course est organisée par l'association « Plauzat Sport Nature », régie par la loi 1901, et avec le soutien des communes traversées.

Plauzat Sport Nature

5, place du Château

63730 PLAUZAT

contact@plauzatsportnature.fr

Responsable: Desailly Yann

Tél : 06.63.06.75.80

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. La participation à la manifestation est conditionnée à:

a. Catégorie d'âge

● Pour le parcours de 25 km 900d+, à partir de 20 ans (2007 et avant),

● Pour le parcours de 14 km 450d+, à partir de 16 ans (2011 et avant), autorisation parentale pour les personnes mineures.

● Pour le parcours de 9 km 250 d+, à partir de 16 ans (2011 et avant), autorisation parentale pour les personnes mineures.

b. PPS ou licence

- Parcours de Prévention Santé « PPS » de moins de 1 an

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur

http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-desfederations-sportives-2742), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c. Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de :

- 10 € pour la course 9 KM

- 14 € pour la course 14 KM

- 22 € pour la course 25 KM

- 15 € pour le repas d'après course*

Lot pour les inscrits.

Les inscriptions sont possibles en ligne via la plateforme Altichrono. Lien d'inscription disponible sur le site internet.

La commission à la charge du participant (liée aux frais bancaires) s'élève à 2.32€ pour la Grande Nocturne et 2.4€ pour la Petite Nocturne et La Crépuscule.

La clôture des inscriptions est fixée :

- Internet le 14 janvier 2027 12h

- AUCUNE inscription sur place ne sera prise le jour de la course. (Dans la limite du nombre de dossards disponibles).

* offre limitée à 150 repas et avant le 14 janvier 2027. Inscription sur internet via votre formulaire coureur (limité à 3 repas par inscription)

- Une bourse au dossard sera mise à disposition en cas de revente de celui-ci. Ainsi qu'une liste d'attente.

d. Dossard

Retrait des dossards sur place le jour de la course, à partir de 16h00 et au plus tard un quart d'heure avant le départ de chaque course.

L'athlète doit porter, visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard. L'organisation vous en mettra à disposition si besoin.

e. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans l'avis de l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans cet avis, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Possibilité de transfert de dossard par l'organisation avant le 14 janvier 2027 à 16h via la liste d'attente sur le site Altichrono.

f. Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

g. Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement.

4. ASSURANCES

a. Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance ASA DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI N°1 souscrite auprès de SMACL

Assurances.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

b. Assurance dommages corporels

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

5. RÈGLES SPORTIVES

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualifiant.

L'usage de bâtons est interdit pour la Petite Nocturne et autorisé pour la Grande nocturne.

Suivi Live disponible sur Altichrono.fr:

3 points (kilomètre 4, 15, 20) sur la Grande Nocturne

2 points (kilomètre 4 et 10) sur la Petite Nocturne

2 points (kilomètre 4 et 6) sur la Crépuscule

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross. Monocycle, VTT ou autres 2 roues.

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

a. Barrières horaires:

Sur la Grande Nocturne fixé à 2h35 de course au 15,55 kilomètre (soit moins de

6 km/h de moyenne), vous serez dévié en direction de l'arrivée (4km), votre dossard sera retiré.

6. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

a. Classements

Il sera établi pour :

- La GRANDE NOCTURNE : Classements scratch et chronométrés

- La PETITE NOCTURNE : Classements scratch et chronométrés

- La CREPUSCULE : Classements scratch et chronométrés

b. Récompenses

RÉCOMPENSES SUR LES 3 DISTANCES :

Grande Nocturne : 3 premiers au scratch (homme et femme) / espoir/ sénior/ M0- M1/M2 -M3/M4-M5/ M6 et plus

Petite Nocturne : 3 premiers au scratch (homme et femme) /cadet / Junior-espoir/ sénior/ M0-M1/M2-M3/M4-M5/ M6 et plus

Crépuscule : 3 premiers au scratch (homme et femme) /Cadet/ Junior-espoir/ sénior/ M0- M1/M2 -M3/M4-M5/ M6 et plus

- Récompense de l'association ou le club le plus représenté.

SEULS LES CONCURRENTS PRÉSENTS SUR LE PODIUM POURRONT PRÉTENDRE AUX RÉCOMPENSES.

c. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée, après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course, et sur le site internet de l'association le soir de la manifestation.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

7. RAVITAILLEMENTS

Ravitaillement au kilomètre 12, kilomètre 19 pour La Grande Nocturne.

Ravitaillement au kilomètre 8 pour La Petite Nocturne.

Pas de ravitaillement sur le parcours de La Crépuscule.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses.

Entre chaque ravitaillement, chaque coureur devra assurer son autonomie en liquide et solide.

L'organisation se réserve le droit de modifier les ravitaillements en fonction de la situation sanitaire.

Nous ne distribuons plus de gobelets plastiques, **vous devez avoir vos propres éco-tasses**.

8. SÉCURITÉ ET SOINS

a. Voies utilisées

La compétition se déroule sur 90% de chemins.

b. Sécurité, soin des concurrents

La sécurité sur le parcours sera assurée par les bénévoles.

Une assistance médicale sera assurée par un organisme agréé sur le parcours ou l'aire de départ. Un médecin sera présent sur l'aire d'arrivée au stade. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

9. SANCTION

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Aucune réclamation ne sera acceptée.

10. DROIT À L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

11. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous en faire part par écrit en nous indiquant son nom, prénom et adresse.

12. ANNULATION

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves.

Aucun remboursement ne sera alors effectué à moins de 10 jours de l'événement.